

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JUIN 2019

7/1 – GROUPE SCOLAIRE SAINT-HONORE NOTRE DAME DE LA TREILLE –
CONVENTION DE LOCATION – JEAN ZAY

L'augmentation du nombre d'enfants déjeunant au restaurant scolaire Léo Lagrange (qui accueille les enfants des écoles Sévigné et Saint-Honoré) a convaincu la municipalité de la nécessité de construire un nouveau restaurant scolaire.

Ce restaurant scolaire accueillera les enfants de l'école maternelle Saint-Honoré - La Treille sur le temps de la pause méridienne, ainsi que quelques enfants de CP.

Lors du diagnostic lié à la construction de ce nouvel établissement, il est ressorti le besoin d'y créer également une salle d'activités qui sera mise à disposition des animateurs de la pause méridienne et des enseignants du groupe scolaire Saint-Honoré Notre Dame de la Treille sur le temps scolaire dans le cadre des activités d'enseignement.

La convention d'occupation concerne la salle d'activités du restaurant scolaire Jean Zay.

Par délibération du 28 juin 2018, le conseil municipal a approuvé la mise à disposition gratuite des locaux de l'école maternelle à l'Association Foncière de Lille et Banlieue à compter du 1^{er} mars 2019 et pour une durée de 17 ans.

Afin d'aligner la temporalité des différentes conventions, il est proposé au conseil municipal d'accorder à l'Association Foncière de Lille et Banlieue, agissant en son nom propre, la mise à disposition des locaux de la salle d'activités du restaurant scolaire Jean Zay pour une durée de 17 ans à compter du 1^{er} septembre 2019.

L'Association Foncière de Lille et Banlieue étant une association à but non lucratif qui concourt à la satisfaction d'un intérêt général, cette occupation du domaine public est délivrée gratuitement.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette mise à disposition gratuite et d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation avec l'Association Foncière de Lille et Banlieue pour les locaux de la salle d'activités du restaurant scolaire Jean Zay.